



Ville de  
CAGNES-SUR-MER  
*Alpes-Maritimes*

Direction Générale des Services

## ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné, Louis NEGRE, Maire de Cagnes-sur-Mer, déclare et certifie qu’il est procédé depuis le 27 janvier 2021, à l’affichage de l’arrêté métropolitain du 20 janvier 2021 prescrivant l’ouverture de l’enquête publique relative au déclassement du domaine public métropolitain d’une emprise de l’avenue de la gare et de son carrefour, en vue de la création d’un pôle d’échanges multimodal à Cagnes-sur-Mer ainsi que l’avis de l’enquête publique y afférent sur les panneaux habituels de :

- La Mairie de Cagnes-sur-Mer
- La Mairie annexe du Val Fleuri
- La Mairie annexe du Cros-de-Cagnes

Fait à Cagnes-sur-Mer, le 27 janvier 2021.



Le Maire

Louis NEGRE

Jean-Claude LENAL  
Commissaire enquêteur

*Jean-Claude Lenal*  
11.02.2021  
*JCL*



Ville de  
CAGNES-SUR-MER  
*Alpes-Maritimes*

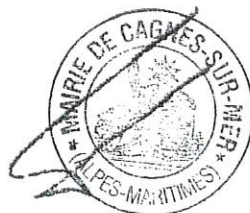
**Direction Générale des Services**

## ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné, Louis NEGRE, Maire de Cagnes-sur-Mer, déclare et certifie qu’il est procédé depuis le 27 janvier 2021, à l’affichage de l’arrêté métropolitain du 20 janvier 2021 prescrivant l’ouverture de l’enquête publique relative au déclassement du domaine public métropolitain d’une emprise de l’avenue de la gare et de son carrefour, en vue de la création d’un pôle d’échanges multimodal à Cagnes-sur-Mer ainsi que l’avis de l’enquête publique y afférent sur les panneaux habituels de :

- La Maison des Associations
- L’école Daudet I et Daudet II
- Le service Droit des sols

Fait à Cagnes-sur-Mer, le 28 janvier 2021.



Le Maire

Louis NEGRE

Jean-Claude LENAL  
Commissaire enquêteur

## **ATTESTATION D’AFFICHAGE**

Il est procédé, depuis le 25 janvier 2021, à l’affichage, au siège de la Métropole Nice Côte d’Azur, sur les panneaux habituels, ainsi que sur le site internet de la Métropole Nice Côte d’Azur [www.nicecotedazur.org](http://www.nicecotedazur.org) dans la rubrique : publications-et-marchés-l’affichage-legal-des-actes-reglementaires-le-conseil-metropolitain-publicite-des-actes, de l’arrêté métropolitain prescrivant l’ouverture de l’enquête publique relative au déclassement du domaine public métropolitain d’une emprise de l’avenue de la Gare et de son carrefour, en vue de la création d’un pôle d’échanges multimodal à Cagnes-sur-Mer ainsi que de l’avis d’enquête afférent.

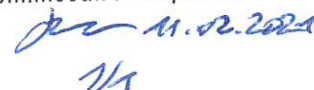
Le 2 JAN 2021

Pour le Président et par délégation de signature,  
Le Directeur des Assemblées,



Nadège AVALLET,

Jean-Claude LENAL  
Commissaire enquêteur

  
1/1

# MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

## ATTESTATION D'AFFICHAGE SUR SITE

Métropole Nice Côte d'Azur

Commune de Cagnes-sur-Mer

Il est procédé à l'affichage depuis le 26 janvier 2021, dans le secteur de l'opération dans les lieux fréquentés par le public (à 8 emplacements), de l'avis d'enquête publique relatif au déclassement du domaine public métropolitain non cadastré des sections BL, BS et BK, d'une emprise d'une superficie maximale de 3 100 m<sup>2</sup>, sise à Cagnes-sur-Mer, dépendant de l'avenue de la Gare et de son carrefour avec les rues Hélène Boucher, Albert Camus, du Garigliano et avenue de Villeneuve, dans le cadre de la réalisation d'un pôle d'échanges multimodal en lieu et place de l'actuelle gare ferroviaire de Cagnes-sur-Mer.

Fait à Nice, le **11** FEV. 2021.

**Pour le Président,  
La Vice-présidente déléguée  
à l'Urbanisme, à l'Aménagement  
et au Foncier**



Anne RAMOS-MAZZUCCO

Jean-Claude LENAL  
Commissaire enquêteur



1/1